

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 10 ET 11 OCTOBRE 2022**Point 8 de l'ordre du jour**

Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par M. Constantin Ruffieux, au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant une étude pour l'installation de toitures d'abribus végétalisées

Lors de la séance du 13 décembre 2021, le Conseil général a transmis le postulat de M. Constantin Ruffieux mentionné en titre.

1. Présentation du postulat au Conseil général

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Nul besoin de s'étendre sur la question climatique et la crise sans précédent que notre planète traverse actuellement.

Les petits gestes pour l'environnement, même à notre échelle communale, sont aussi importants que les grandes décisions, souvent déclamatoires, prises au niveau international. C'est pour cette raison qu'il convient de mettre en place des projets concrets contribuant à un environnement de vie sain dans notre ville et permettant de sensibiliser les citoyens.

De nombreuses villes ont opté pour l'aménagement de toits végétalisés sur leurs arrêts de bus. Ces toits captent les particules, stockent l'eau de pluie, fournissent un refroidissement lorsqu'il fait chaud (réduction de l'effet « îlot de chaleur urbain ») et favorisent la biodiversité urbaine. Les insectes, abeilles, bourdons et papillons, mais aussi les oiseaux en profitent. Ces toits végétalisés sont donc bénéfiques pour l'ensemble du monde vivant. Ils permettent également de réduire les travaux de réparation récurrents sur les abribus causés par les UV et la chaleur, tout en assurant une protection durable des constructions.

Ces abribus pourraient être liés au « Sentier des abeilles » développé par la Commune. Des projets concrets sont en effet déjà menés par la Ville pour la préservation des abeilles. Des panneaux explicatifs seraient disposés en ville afin de mettre en lumière cette nouvelle action concrète mise en place par les jardiniers pour la promotion de la biodiversité et la sensibilisation des citoyens.

Le groupe Le Centre/PVL demande au Conseil communal de mener une étude sur la faisabilité et le coût de l'installation de ces toits d'abribus végétalisés, puis le cas échéant de lancer les démarches concrètes pour les installer. »

2. Détermination du Conseil communal

Les enjeux environnementaux relevés par le postulant sont tout à fait légitimes. D'ailleurs, il convient de rappeler que le dépôt du postulat a précédé la demande d'un crédit pour des études qui doivent notamment permettre d'élaborer une stratégie de biodiversité en ville basée sur un inventaire écologique. Cette requête a été acceptée par le Conseil général en décembre 2021.

Toutefois, le Conseil communal n'a pas souhaité attendre les résultats de ces études et a mené une réflexion sur les solutions de végétalisation qui pourraient être mises en place sur les abribus urbains en ville de Bulle. Une analyse détaillée a donc été effectuée pour définir si des modifications techniques d'une toiture existante étaient nécessaires ou si le concept des futurs abribus devait être rectifié. Les solutions existantes en Suisse ont été prises en compte.

Il en ressort que le concept des abris Mobul est volontairement épuré, avec un aspect fin et léger de la toiture. Comme cette dernière est peinte en blanc et est métallique, elle présente deux avantages : 1) elle permet déjà de lutter contre la surchauffe en favorisant l'albédo et 2) elle ne connaît pas les problèmes d'infiltration d'eau en raison d'une surchauffe de la toiture en été, contrairement aux abribus de Bienne dont la toiture est formée d'une étanchéité bitumée avec des joints en mastic. Or, la mise en place d'une toiture végétalisée avec suffisamment de substrat, une étanchéité et une garde d'eau obligerait de modifier profondément le concept des abris Mobul et d'augmenter l'épaisseur de la toiture d'environ 30 cm. De plus, leur surface est petite, soit environ 13 m². Par conséquent, la contribution écologique est limitée. Finalement, concernant les coûts, la solution technique envisagée pour doter les nouveaux abris Mobul d'une toiture végétalisée représente une plus-value estimée à Fr. 1'500.00/m², soit une augmentation du coût d'environ 40 %.

Ces différents éléments ont donc amené le Conseil communal à décider de ne pas modifier le concept des abribus sur les lignes urbaines et de ne pas mettre en œuvre de végétalisation sur ces derniers.

Néanmoins, il peut être relevé qu'il en avait décidé autrement pour les marquises de l'interface des bus urbains sur la nouvelle place de la gare qui sont, elles, recouvertes d'une végétalisation. En effet, les largeurs plus importantes des abris ont permis de décaler la toiture végétalisée d'environ 50 cm à l'intérieur afin de ne pas rendre l'objet trop massif. En outre, la surface de près de 400 m² apporte une plus grande contribution écologique. Au niveau des coûts, la plus-value sur ces différentes marquises est de 8.5 % seulement. Cette réalisation répond dès lors à la demande formulée par le postulant.

Le Conseil communal agit avec divers moyens pour lutter contre le réchauffement climatique et favoriser la biodiversité : par exemple, représentant une surface identique à une toiture d'abri Mobul, les pieds de 5 arbres situés près de l'arrêt de bus « Bulle, St-Denis » ont été végétalisés. Cette opération, très simple, a été effectuée pour un coût modeste.

Pour conclure, nous tenons à préciser que le souci du réchauffement climatique, relevé par le postulant, est partagé par le Conseil communal qui recherche les solutions les plus proportionnées pour en limiter ces effets. Les inventaires en cours dans le cadre des études sur la biodiversité déboucheront sur un plan d'action et un calendrier de réalisation, qui permettront de compléter les mesures déjà mises en place dans les derniers aménagements des espaces publics, et d'améliorer ainsi la qualité de vie dans notre ville.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de la présente réponse à ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic
Jacques Morand

Le Secrétaire général
Raoul Girard